

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du jeudi 13 février 2020 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 6 février 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absente : Cindy Le Hen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

### 3. VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AC/CP)

#### Exposé :

L'un des principes budgétaires des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter les soldes d'une année sur l'autre jusqu'à l'achèvement de l'opération.

La procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

#### Proposition :

Compte tenu de l'état d'avancement des programmes d'investissement, il est proposé de mettre à jour comme suit le tableau présentant les AP/CP :

N° ou intitulé de l'AP	MONTANTS DES AP			MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement (TTC)	Révision de l'exercice n	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs au 01/01/2020 (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de 2020	Reste à financer en N+1	Reste à financer (exercices au-delà de N+1)
Maison des services au public	2 425 000,00 €		2 425 000,00 €	194 303,34 €	1 331 317,23 €	886 000,00 €	13 379,43 €
IME- Participation aux travaux de reconstruction	380 000,00 €		380 000,00 €	0,00 €	380 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Refonte du complexe tennistique	2 400 000,00 €		2 400 000,00 €	32 589,13 €	100 958,01 €	1 478 000,00 €	788 000,00 €
Quartier Guehenno-recomposition urbaine et paysagère	1 460 000,00 €		1 460 000,00 €	0,00 €	181 000,00 €	96 000,00 €	1 183 000,00 €
Vallon de Kerjégues-espaces publics	465 000,00 €		465 000,00 €	7 000,00 €	191 822,00 €	170 000,00 €	96 178,00 €
Habitat incusif-Ilôt Leuricou	581 000,00 €	-367 000,00 €	214 000,00 €	34 312,00 €	5 283,00 €	141 000,00 €	33 405,00 €
Mise en lumière du patrimoine	417 635,30 €		417 635,30 €	352 470,79 €	63 651,92 €		
Place Hervorenouvellement urbain	547 554,00 €		547 554,00 €	4 554,00 €	101 000,00 €	442 000,00 €	
Gymnase de Kerlouanneau	3 826 200,46 €		3 826 200,46 €	3 813 038,96 €	15 599,97 €	0,00 €	0,00 €
Hôpital Frémueur	1 622 165,38 €			1 606 513,45 €	3 102,85 €	0,00 €	0,00 €

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 5 février 2020

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote les autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

- Maison des services au public (MSAP) : à la majorité (3 abstentions),
- IME François Huon (participation aux travaux) : à l'unanimité,
- Refonte du complexe tennistique : à l'unanimité,
- Quartier Guéhénno (recomposition paysagère) : à la majorité (3 abstentions),
- Vallon de Kerjégu (espaces publics) : à la majorité (3 abstentions),
- Habitat inclusif rue Leuriou : à l'unanimité,
- Mise en lumière du patrimoine : à la majorité (3 voix contre),
- Place Hervo (renouvellement urbain) : à la majorité (3 voix contre),
- Gymnase de Kerjouanneau : à l'unanimité,
- Hôpital Frémeur : à l'unanimité.

Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.

